



**UNIVERSITÉ
JEAN MONNET**
SAINT-ÉTIENNE

La reprise d'études à l'Université Jean Monnet (une politique d'établissement)

Mis à jour le 27/02/2018

Qui est concerné ?

Vous souhaitez reprendre des études **en vue d'obtenir un diplôme national** et vous serez **intégré à un groupe d'étudiants**.

Vous relevez de la reprise d'études si vous remplissez l'une des conditions suivantes à la **date officielle de démarrage de la formation visée** :

- Vous avez interrompu vos études depuis 2 ans ou plus
- Vous étiez précédemment inscrit en Formation Continue
- Vous êtes inscrit au Pôle emploi
- Vous êtes salarié en congé de formation professionnelle et/ou votre formation est prise en charge par un tiers (OPCA, Fongecif, CPF, etc.) HORS ALTERNANCE (Contrat de professionnalisation, période de professionnalisation, contrat d'apprentissage)
- Vous accédez à l'université par la validation des acquis (suite à une VAE partielle ou accès par VAPP)

La procédure (1)

- **Etape 1** : Le candidat effectue sa **demande de candidature** auprès de la scolarité de la formation visée et se renseigne sur le contenu, les modalités de contrôle de connaissance, l'emploi du temps, les conditions d'accès et les modalités de candidature.

Particularité concernant les candidatures en Première année (Licence, PACES, DUT):

- Candidature via **PARCOURSUP du 22 janvier au 13 mars 2018 (www.parcoursup.fr)**. En cas de difficultés, coordonnées du référent UJM : Eric Perrichon 04 77 42 18 05. Au-delà de cette date, une phase complémentaire sera ouverte de fin juin à septembre sur les formations dans lesquelles il restera des places.

- **Etape 2** : Le candidat assiste à une **réunion d'information collective** organisée par le SUFC ou par l'IUT de Roanne pour être informé des démarches administratives à effectuer en fonction de son statut à l'entrée en formation et des tarifs liés à la reprise d'études (aide au montage du dossier de financement : CIF, AISF, AIF...).

La procédure (2)

- **Etape 3 pour les demandeurs d'emploi indemnisés et les salariés en congé de formation ou plan de formation** : Le candidat entame les **démarches administratives** et une fois admis en formation, contractualise avec le service concerné selon le calendrier fixé.
- **Etape 3 pour les autres publics** : Une fois admis en formation, le Service de Formation Continue complète **une fiche de liaison** Service Formation Continue / Composante / Service Inscription, qui précisera la codification apogée de la formation suivie et le tarif associés au statut du candidat. Cette fiche devra être présentée au secrétariat de diplôme pour **obtenir un rendez-vous** auprès de la chaîne d'inscription et devra impérativement être **insérée dans le dossier d'inscription**.
- **Etape 4** : Le candidat **s'inscrit à l'Université en présentiel et non via le Web** dans les délais indiqués. (**avant le 20 juillet pour les « M1 autres publics » et avant le 21 septembre pour les autres**)

Avant la formation

Service FC

Info Collective

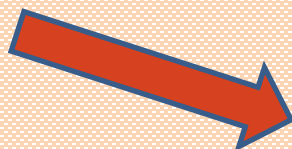


Démarches administratives

DE / CFP



**Contractualisation
Et RDV inscription**



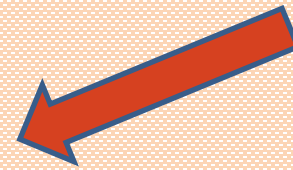
**Scolarité du
diplôme
Candidature**



Admission



**Prise de RDV inscription
secrétariat**



Autres publics



**INSCRIPTION avant le 20/07/18 (M1
« autres publics ») ou 21/09/18**

Pendant la formation

Service FC



**Suivi de l'assiduité
+ relations avec
employeur / OPCA
/ Pôle Emploi +
facturation des
frais de formation**

Scolarité du diplôme



**Formation
(logistique,
inscription
pédagogique
aux examens,
etc.)**

Les démarches pour les demandeurs d'emploi

- Prendre **RDV avec votre conseiller pôle emploi** pour l'informer de votre projet de reprise d'études et lui demander les démarches à effectuer auprès du pôle emploi. Retrait de l' AISF (Attestation d'Inscription à un Stage de Formation) **si nécessaire**. Attention, le pôle emploi peut refuser de vous délivrer ce document en fonction de la pertinence de votre projet.
- Tenir informé Angélique TRIGAUD (0477437929) ou Sylvie CIZERON (IUT St-Etienne 0477463312) du retour de pôle emploi afin de vous accompagner dans la **régularisation de votre situation auprès de pôle emploi**.
- Lorsque vous avez décidé de mener à bien votre projet de reprise d'études en connaissances des tarifs et démarches à effectuer, envoyer une **preuve de votre admission et demander un RDV** à Angélique TRIGAUD (angelique.trigaud@univ-st-etienne.fr) ou Sylvie CIZERON (IUT St-Etienne) pour **contractualiser** avec le service Formation Continue concerné et vérifier votre dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives.
- Envoi du dossier, de la fiche de renseignement et de la **date de RDV (du 4 juillet au 20 sept. 2018 au plus tard)** pour la signature du contrat FC par Angélique TRIGAUD ou Sylvie CIZERON .
- Si votre dossier d'inscription est complet, Mme TRIGAUD ou Mme CIZERON (IUT St-Etienne) vous donnera un RDV pour vous **inscrire** à l'Université.
- **Chaque mois**, le candidat transmettra à Angélique TRIGAUD ou Sylvie CIZERON (IUT St-Etienne) une **attestation de présence** afin de justifier de ses présences auprès du Pôle emploi et conserver ainsi ses indemnités ASSEDIC.

Les démarches pour les salariés en congé de formation

- Se renseigner auprès de votre employeur ou OPCA pour connaître les documents administratifs nécessaires à une **demande de congé de formation (CIF, CFP ou Plan de Formation)**.
- Contacter Angélique TRIGAUD (0477437929) ou Sylvie CIZERON (IUT St-Etienne 0477463312) pour **instruire votre demande de congé de formation sur la partie « Organisme de Formation »** en précisant l'année et l'intitulé exacts du diplôme visé.
- Tenir informé le service Formation Continue de la **décision de l'employeur et/ou OPCA**.
- Lorsque vous avez **décidé** de mener à bien votre projet de reprise d'études en connaissances des conditions de congé de formation (prise en charge de la rémunération, des frais de formation continue, de transport et d'hébergement), envoyer une **preuve de votre admission et demander un RDV** à Angélique TRIGAUD (angelique.trigaud@univ-st-etienne.fr) ou Sylvie CIZERON (IUT St-Etienne)) pour **contractualiser** avec le service Formation Continue concerné, vérifier votre dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives.
- Envoi du dossier, de la fiche de renseignement et de la **date de RDV (du 4 juillet au 20 sept. 2018 au plus tard)** pour la signature du contrat FC par Angélique TRIGAUD ou Sylvie CIZERON
- Si votre dossier d'inscription est complet, Mme TRIGAUD ou Mme CIZERON (IUT St-Etienne) vous donnera un RDV pour vous **inscrire** à l'Université.
- **Chaque mois**, le candidat transmettra au Service Formation Continue une **attestation de présence** afin de justifier de son assiduité auprès de son employeur et permettre le déclenchement de la prise en charge de son salaire.

Autres cas : agents Ministères...

Code de l'éducation / Code du travail

Les personnes relevant statut de « **stagiaire de la formation professionnelle continue** » relèvent du **code du travail** et non du code de l'éducation comme les étudiants.

Voici quelques conséquences :

- En cas de maladie, les demandeurs d'emploi indemnisés et les personnes dont la formation est financée par un tiers devront fournir un **arrêt maladie** au service de formation continue (avec les conséquences financières que cela entraîne).
- Si la formation contient des stages (HORS stages Master MEEF), il faut savoir :
 - qu'il faut utiliser la **convention formation continue** et non la convention étudiant classique. Le circuit de signature sera le même que celui des étudiants.
 - que l'entreprise d'accueil n'a **aucune obligation de gratifier le stagiaire contrairement aux étudiants**.

Les démarches pour les « autres publics »

- Vous faites partie de la catégorie « autres publics » si :
 - votre formation n'est pas prise en charge par un Tiers
 - vous ne bénéficiez pas d'un congé de formation
 - vous n'êtes pas demandeur d'emploi indemnisé et n'avez besoin d'aucun suivi spécifique
- Après avoir été **admis** dans la formation visée, envoyer une **preuve de votre admission** et demander par mail à Angélique TRIGAUD (angelique.trigaud@univ-st-etienne.fr) ou Sylvie CIZERON (IUT St-Etienne iutse-formation@univ-st-etienne.fr) l'envoi de la **fiche de liaison** Service Formation Continue / Composante / Service Inscription. Ce document précisera la codification apogée de la formation suivie et le tarif associés à votre statut.
- Présentez-vous au secrétariat du diplôme dans lequel vous êtes admis pour **obtenir le dossier d'inscription et un rendez-vous** auprès de la chaîne d'inscription (attention **avant le 20 juillet pour les M1 « autres publics »**).
- Présentez-vous le jour de votre rendez-vous à la **chaîne d'inscription** avec le dossier d'inscription complet accompagné des pièces justificatives et du règlement pour finaliser votre inscription administrative à l'Université. **Attention : insérer impérativement la fiche de liaison à l'intérieur du dossier d'inscription.**

Tarifs 2018-2019

Statut d'Inscription	Profil des candidats	Formation financée	Tarifification associée	Frais pour la personne
Stagiaire de la formation professionnelle et continue	Salarié en congé de formation ou plan de formation ou profession libérale et auto-entrepreneur	OUI Employeur ou OPACIF	1er cycle (hors DUT LP) : 3415 € DUT - LP : 5850 € 2d cycle (dont cycle Ingénieur) : 7065 €	0 €
	Demandeur d'emploi indemnisé	OUI Pôle Emploi	une année de formation : 3415 €	0 €
	Salarié en congé de formation	NON (individuel)	une année de formation : 865 €	865 €
	Demandeur d'emploi indemnisé			
Etudiant	AUTRES PUBLICS	NON	droits d'inscription nationaux	de 190 € à 615 € (hors Sécurité Sociale)

Les possibilités de financement

- **PERSONNE SALARIEE** : toute personne salariée peut s'informer auprès de son employeur sur les conditions d'accès aux dispositifs suivants : CIF CDD, CIF CDI, période de professionnalisation ou plan de formation.
- **PERSONNE INSCRITE AU PÔLE EMPLOI** : tout demandeur d'emploi peut demander la prise en charge de la formation par le pôle emploi (devis, AIF, CIF CDD...). Un tarif spécifique a été voté en cas de prise en charge totale par le Pôle emploi.

Ci-après, le **site à consulter** pour connaître les Conseillers en Evolution Professionnelle (CEP) qui pourront vous accompagner dans votre projet d'évolution (mobilité, reprise d'activité, etc.).

Ce conseil est gratuit et ouvert aux salariés, demandeurs d'emploi, indépendants, ...

<http://www.orientation.auvergnerhonealpes.fr/dispositifs/conseil-en-evolution-professionnelle-cep>

Les contacts pour les démarches administratives

○ SUFC

Entrée n°4, premier étage
21, rue Denis Papin à St Etienne

○ Responsable reprise d'études SUFC :

Christelle SERAFINI : christelle.serafini@univ-st-etienne.fr

○ Assistante reprise d'études SUFC :

Angélique TRIGAUD : ftlv-pre-vae@univ-st-etienne.fr
04 77 43 79 29

○ Référent IUT Saint-Etienne :

Sylvie CIZERON : iutse-formation@univ-st-etienne.fr
04 77 46 33 12

○ Référent IUT Roanne :

Christelle PAVET: christelle.pavet@univ-st-etienne.fr
04 77 44 89 00

○ Site web :

www.univ-st-etienne.fr/sufc

Les contacts des facultés et instituts pour les conditions d'accès, les modalités de candidature, l'emploi du temps...

○ **Arts Lettres Langues**

04 77 42 13 05

○ **Sciences Humaines et Sociales**

04 77 42 13 24

○ **Sciences et Techniques**

04 77 48 15 00

○ **Droit**

04 77 42 13 60

○ **Institut d'Administration des Entreprises (IAE) :**

04 77 42 13 70

○ **Centre Universitaire Roannais (CUR) :**

04 77 71 24 80

○ **Médecine :**

04 77 42 14 00

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

